

Marc SCHIEHLE

Licencié ès sciences économiques
Expert-comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Colmar

Téléphone 88 75 64 39
Télécopie 88 22 29 12

67000 STRASBOURG
2, rue A. Seyboth

93B 112

A 2901

21 JUIN 1993

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SOCIETE FINANCIERE P.O.D.

Sàrl au capital de F 50 000

3, rue de Champagne

67540 OSTWALD

RCS Strasbourg B 389 990 920

Messieurs,

Par ordonnance en date du 2 Juin 1993, le Président de la Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg m'a nommé commissaire aux apports, avec pour mission :

- d'apprécier sous ma responsabilité la valeur des apports en nature consistant en un apport de 200 actions de 625 F de valeur nominale sur les 1 600 formant le capital de la société ARCADIS
- de dresser le rapport de mes investigations et de tenir ce rapport à la disposition des associés au Siège Social huit jours au moins avant la date de l'Assemblée des Associés.

1. Exposé sur l'opération projetée

La société bénéficiaire est la société FINANCIERE P.O.D., société à responsabilité limitée au capital de F 50 000 dont le siège social est à 67450 OSTWALD 3, rue de Champagne, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° B 389 990 920, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Louis ZILL dûment habilité à l'effet des présentes.

L'apporteur est Monsieur Patrick DAGORN, Président de Société, de nationalité française, né le 1er avril 1952 à Strasbourg, demeurant 67450 OSTWALD 3, rue de Champagne, marié le 15 juillet 1983 avec Madame Isabelle STIEGLER, déléguée médicale, née le 25 mars 1955 à Strasbourg, sous le régime de la séparation de biens pure et simple au terme d'un contrat reçu le 21 juin 1983 par Maître Willy NONNENMACHER Notaire à Saverne, régime non modifié à ce jour.

2. Apport

Monsieur Patrick DAGORN ci-dessus dénommé apporteur envisage d'apporter à la société FINANCIERE P.O.D. 200 actions de 625 F de valeur nominale sur les 1 600 formant le capital de la société ARCADIS, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 000 000 dont le siège est à 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 1, rue du Girlenhirsh immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le n° B 708 501 804.

Les 200 actions sont évaluées à la somme de F 600 000.

En contrepartie de l'apport ci-dessus désigné évalué à F 600 000, il sera attribué à l'apporteur 6 000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 F chacune entièrement libérées qui seront créées par la Société Financière P.O.D. à titre d'augmentation de capital.

Ces parts sociales nouvelles seront émises au pair.

Les parts sociales seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1er juillet 1993.

L'évaluation des apports a été faite par référence à des transactions récentes effectuées sur un nombre d'actions similaires de la même société.

3. Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

J'ai notamment vérifié la propriété desdites actions dans les registres de la société ARCADIS.

4. Conclusion

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le montant s'élève à F 600 000.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre, sans prime d'émission.

Je n'ai pas eu connaissance d'avantages particuliers.

Fait à Strasbourg, le 16 juin 1993

Le Commissaire aux Apports

